

Guide pratique

# Breizh Forêt Bois



# Engagez-vous pour une forêt bretonne productive et durable !

Avec son dispositif Breizh Forêt Bois, la Région entend contribuer au développement durable de la forêt et de la filière bois en Bretagne.

**Breizh Forêt Bois**

**Vous vous posez la question ?**

## Qui peut bénéficier de Breizh Forêt Bois ?

- Propriétaires forestiers privés ;
- Collectivités publiques ;
- Établissements publics et Conseils départementaux (seulement pour l'amélioration de la desserte forestière).

## Pour quels types d'investissement ?



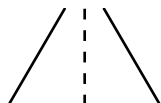
Maîtrise d'œuvre



Plantations



Travaux sylvicoles



Desserte

## Quel montant d'aide financière ?

À chaque projet son aide financière.  
Le taux d'aide varie selon les dispositifs de 50 à 80 %.

## Comment l'obtenir ?

Les dossiers de demande se font en ligne, via le portail des aides de la Région Bretagne depuis



→ [bretagne.bzh/breizh-foret-bois](https://bretagne.bzh/breizh-foret-bois)



# Être accompagné dans son projet pour en assurer sa réussite

Votre gestionnaire forestier et/ou le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Bretagne Pays de la Loire vous accompagnent dans votre projet.

## **Le Document de Gestion Durable : un outil au service du forestier**

Il permet de définir des objectifs clairs en matière de production de bois d'œuvre de qualité, tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.

## **La certification : une garantie de gestion durable**

La certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent) permet d'assurer au consommateur que le produit qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement.



## **Des essences diversifiées et adaptées au climat actuel et futur**

L'écosystème forestier est naturellement riche de nombreuses essences qui permettent à la forêt d'être plus résiliente face aux dérèglements climatiques. Maintenir cette diversité d'essences dans les (re)boisements est une nécessité pour le sylviculteur et donc une priorité de Breizh Forêt Bois.

## **Une meilleure prise en compte de la biodiversité forestière**

Le dispositif permet de financer des travaux favorables à la biodiversité (création de mares forestières, suppression de drains en zones humides, création de lisière étagée...).

# À chaque projet son dispositif

## BOISEMENT

- Boisement de terres agricoles délaissées ou en cours d'enfrichement.



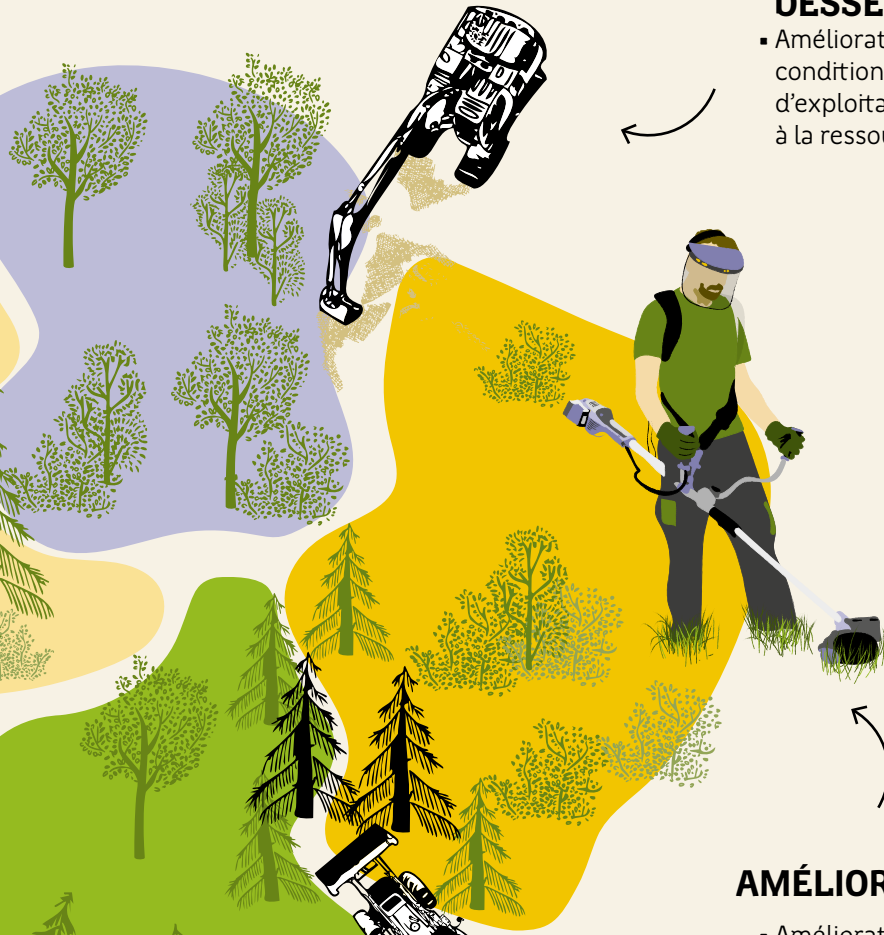
## TRANSFORMATION

- Transformation de peuplements forestiers pauvres en futaies permettant de produire du bois d'œuvre de qualité.



## DESSERTÉ

- Améliorations des conditions économiques d'exploitation et d'accès à la ressource forestière.



## AMÉLIORATION

- Amélioration d'un peuplement existant pour produire du bois de qualité :
  - marquage,
  - balivage,
  - ouverture de cloisonnement,
  - dépressage,
  - dégagement,
  - éclaircie,
  - désignation,
  - élagage, paillage.



# Déposez votre demande, c'est simple

En 4 clics faites connaître votre projet d'investissement, renseignez vos informations et obtenez l'aide de la Région.

- 1 Repérez le type d'investissements qui correspond à votre projet sur**  
→ [bretagne.bzh/breizh-foret-bois](http://bretagne.bzh/breizh-foret-bois)

- Boisement
- Transformation
- Amélioration
- Amélioration de la desserte forestière

- 2 Consultez et pointez les informations relatives aux appels à projets :**  
cahiers des charges, dépenses éligibles, taux d'aide, grille de sélection...  
**et préparez vos pièces de dossier au format numérique**

- 3 Cliquez sur « déposer ma demande »** et connectez-vous à votre espace personnel ou créez votre compte, **puis remplissez votre dossier en ligne.**

- 4 Transmettez votre demande.**  
Un instructeur du CRPF vous contactera pour programmer une visite sur place.



# Parlons de votre projet



Pour les questions liées à l'instruction technique et financière de votre dossier, vous pouvez contacter le CNPF Bretagne Pays de Loire :

## **Secrétariat**

→ Tél. : 02 99 30 00 30

→ Courriel : [bretagne@cnpf.fr](mailto:bretagne@cnpf.fr)

Ou directement le technicien de secteur :

## **Louis CHUDANT (départements 35 et 56)**

→ Tél. : 06 64 35 63 40

→ Courriel : [louis.chudant@cnpf.fr](mailto:louis.chudant@cnpf.fr)

## **Laurent GIRARD (départements 22 et 29)**

→ Tél. : 06 60 15 77 74

→ Courriel : [laurent.girard@cnpf.fr](mailto:laurent.girard@cnpf.fr)

**Vous avez des questions  
sur le programme Breizh Forêt Bois ?**

**Contactez le service Agriculture de la Région Bretagne :  
[foret@bretagne.bzh](mailto:foret@bretagne.bzh)**

Sturlevr  
Ghidane de serte

# Breizh Forêt Bois



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7

Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

